



106473 - Les insultes et les injures peuvent-elles invalider le jeûne

question

Si au cours du mois de Ramadan, un jeûneur pique une crise de colère , hausse le ton ou insulte, son jeûne devint-il invalide?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela n'annule pas le jeûne mais il en diminue la récompense. Car le musulman doit se maîtriser et contrôler son langage pour s'éloigner des insultes et injures, de la médisance, du colportage, etc entre autres choses interdites par Allah dans le jeûne et ailleurs mais plus aggravées dans ce cas afin de mieux préserver la perfection du jeûne. C'est aussi pour empêcher le jeûneur de porter atteinte aux autres et de causer des troubles , de la haine et de la division. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand l'un d'entre vous observe le jeûne, qu'il évite tout propos obscène et tout cri. Si quelqu'un l'insulte ou s'attaque à lui, qu'il dise: j'observe le jeûne.** Rapporté par al-Boukhari et par Mouslim.

Puisse Allah nous accorder Son assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons. »

La Commission permanente pour les recherches religieuses et la Consultance

Signé: Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, cheikh Abdoullah ibn Qaoud.

La Commission permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance (10/332-333)